



La transparence grâce à la déclaration de propriété bénéficiaire

La corruption freine la croissance économique. Elle nuit à la cohésion sociale, à la stabilité politique et à la confiance des citoyens en la gouvernance. Elle dégrade la qualité de vie des personnes les plus marginalisées. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime que, en 2009, les produits de la criminalité totalisaient 3,6 p. 100 du PIB mondial. De ces produits, la somme énorme de 1,6 billion de dollars a été blanchie.

Imaginez un instant l'effet que ces 1,6 billion de dollars auraient eu sur les personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

Imaginez maintenant que nous pouvons renverser cette situation.

Les blanchisseurs de capitaux cherchent les pays dont les régimes contre le blanchiment de capitaux sont les plus faibles. La force d'un régime contre le blanchiment de capitaux repose en partie sur une plus grande transparence des opérations financières – et cette transparence peut être réalisée, en partie, grâce à la déclaration de propriété bénéficiaire.

En obligeant les institutions financières à exiger une déclaration de propriété bénéficiaire ayant force exécutoire des déposants et des parties aux opérations financières, nous pouvons empêcher le flux d'argent illicite, en particulier les gains d'activités de corruption, de pénétrer le système financier.

GOPAC encourage les parlementaires et les dirigeants mondiaux à obliger les institutions financières à exiger une déclaration de propriété bénéficiaire ayant force exécutoire pour toutes les opérations financières, comme l'ont énoncé nos membres à la cinquième Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption qui a eu lieu à Manille aux Philippines en février 2013.

Signification et importance de la « déclaration de propriété bénéficiaire »

Une déclaration de propriété bénéficiaire est un instrument ayant force exécutoire qui oblige toute personne qui réalise une opération avec une institution financière à déclarer et à divulguer les propriétaires bénéficiaires de la propriété, du fonds ou du bien en question. Les propriétaires bénéficiaires sont les personnes ou groupes qui bénéficient des avantages économiques d'une propriété, d'un fonds ou d'un bien, même si le propriétaire inscrit est une autre personne.

En exigeant une déclaration de propriété bénéficiaire, les institutions financières et l'État créent un mécanisme supplémentaire pour suivre la provenance, le mouvement et la destination des fonds illicites. Au fil des ans, les blanchisseurs de capitaux ont élaboré diverses combines – de plus en plus sophistiquées et créatives – pour blanchir des fonds illégaux. Ces personnes utilisent des intermédiaires légaux (avocats, comptables, membres de la famille et amis) pour se distancer des opérations en cachant la véritable origine des fonds. La déclaration de propriété bénéficiaire fait en sorte que les éléments criminels ont plus de difficulté à masquer leur identité et leur lien aux fonds mal acquis.

La déclaration de propriété bénéficiaire doit comporter des sanctions en cas de fausse déclaration, ce qui peut comprendre le gel des comptes et, en fin de compte, la confiscation des soldes, des fonds, des propriétés et des biens. En outre, en demandant aux déposants de créer les affidavits et documents de propriété bénéficiaire, le fardeau qu'ont les institutions financières de diligemment connaître leur clientèle sera partagé avec les parties engagées dans l'opération. Puisqu'elle empêche la dissimulation des véritables bénéficiaires des fonds illicites, des biens et des propriétés, la déclaration de propriété bénéficiaire motive les institutions financières à raffermir leurs mécanismes de diligence raisonnable pour faire en sorte que des méthodes légitimes ne sont pas utilisées pour blanchir des biens illégitimes.

Connaissance de la clientèle et contrôles préalables

Le principe de « connaissance de la clientèle » exige que le client soit identifié et que la provenance des fonds soit vérifiée. Il se rapporte aux activités de diligence raisonnable que doivent effectuer les institutions financières et autres sociétés réglementées pour vérifier les renseignements pertinents de leurs clients avant de traiter avec eux. Ces politiques doivent être exécutées lorsqu'un client à risque élevé, comme une personne importante sur le plan politique ou une personne fortunée, veut faire affaire avec une institution financière. Le principe de « connaissance de la clientèle » gagne de l'importance à l'échelle mondiale comme mécanisme pour prévenir le blanchiment de capitaux, le financement d'activités terroristes et la fraude financière.

Faits et chiffres

- Le montant estimé de capitaux blanchis à l'échelle mondiale dans une année est de 2-5% du PIB mondial, ou 800\$ milliards – 2\$ billions en dollars Américains courants.
- À chaque année, environ 1\$ billions de fonds américain qui sont gagnés, transférés ou utilisés illégalement sont issus de pays en développement.
- Afin d'exposer les propriétaires bénéficiaires, le GAFI a lancé une campagne nommée 'connaissance de la clientèle' qui encourage les institutions financières à vérifier la véracité de l'identité de leurs clients.

Liens:

<http://www.fatf-gafi.org/fr/pages/foireauxquestionsfaq/blanchimentdecapitaux/>

<http://www.globalwitness.org/fr>

<http://www.fatf-gafi.org/fr/>

<http://www.unodc.org/unodc/fr/money-laundering/index.html>

<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/amlf.htm>

Que peuvent faire les parlementaires ?

La communauté internationale a amélioré ses capacités et ses connaissances expertes et a renforcé ses lois pour mieux suivre la trace camouflée des biens blanchis. En dépit de ces améliorations, les pays tardent à mettre en œuvre et à exécuter les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

I. Préconiser la déclaration de propriété bénéficiaire

Les parlementaires peuvent atténuer la prolifération du blanchiment de capitaux en renforçant les lois, les politiques et les processus de leurs régimes de lutte contre le blanchiment de capitaux. Les parlementaires ont le pouvoir de faire pression sur leurs gouvernements pour faire en sorte que la propriété bénéficiaire et le contrôle d'une entreprise, fiducie ou fondation relèvent du domaine public pour faciliter une diligence raisonnable efficace. Ils peuvent aussi exiger explicitement que les institutions financières identifient les propriétaires bénéficiaires ultimes d'une entreprise, fiducie ou fondation avec laquelle elles font affaire.

GOPAC demande aux parlementaires d'aller plus loin et de s'assurer que leurs gouvernements placent la responsabilité entre les mains des déposants en les obligeant à déposer une déclaration de propriété bénéficiaire ayant force exécutoire et qui imposerait des sanctions à ceux qui ne la respectent pas. Ainsi, les institutions financières verraient leurs coûts de transaction baisser puisque les déposants seraient responsables de créer les affidavits et documents de déclaration bénéficiaire selon le concept de « l'utilisateur-payeur ». Les fausses déclarations mèneraient au gel, voire à la confiscation, des fonds. Les institutions financières seraient alors plus motivées à exécuter une diligence raisonnable rigoureuse par rapport aux nouveaux déposants. Les déposants seraient informés des règles et comprendraient les risques associés aux fausses déclarations de propriété bénéficiaire. Ces mesures viseraient à décourager la dissimulation de l'identité des propriétaires effectifs, c'est-à-dire ceux qui bénéficient réellement des avantages économiques des actifs. Ainsi, le flux d'argent illicite, en particulier les gains d'activités de corruption, pénétrerait plus difficilement dans le système financier.

II. Préconiser le respect le plus strict de la « connaissance de la clientèle »

En plus d'exiger des auto-déclarations ayant force exécutoire des déposants, les parlementaires devraient s'assurer que les lois et règlements sur le blanchiment de capitaux de leur pays obligent les institutions financières et intermédiaires à effectuer de stricts contrôles de connaissance de leur clientèle. Les parlementaires devraient légiférer en faveur de mesures cohérentes :

1. L'identification du propriétaire bénéficiaire doit se faire en utilisant toutes les mesures et mécanismes appropriés, ce qui comprend la collecte des noms de toutes les personnes et organisations concernées et de toute autre information qui puisse aider à établir leur identité.
2. La vérification des données d'identification se fait en récupérant tous les documents à l'appui requis selon le niveau de risque des sommes en question. Elle se fait au moyen de documents, de données et de renseignements officiels.
3. Les institutions financières doivent être en mesure de démontrer qu'elles ont mené l'enquête en faisant preuve de diligence raisonnable. Pour ce faire :
 - Les institutions financières devront peut-être recueillir d'autres documents afin d'identifier le client, surtout s'il s'agit d'un propriétaire bénéficiaire régi par des lois étrangères.
 - Si le propriétaire bénéficiaire identifié a déjà été mêlé à des activités criminelles ou de corruption, ses comptes doivent être surveillés de près et vérifiés activement.
4. Les institutions financières doivent surveiller de près les activités et opérations qui peuvent élever le niveau de risque du client, à défaut de quoi ce dernier pourrait se mêler à des combines de blanchiment de capitaux. En cas de doute, des preuves supplémentaires d'identité sont requises (par exemple, lorsque les opérations du client changent considérablement et de façon inconsistante avec ses affaires, en particulier avec les sommes d'argent impliquées).
5. D'autres situations où le client serait tenu de fournir des preuves supplémentaires d'identité à son institution financière seraient lorsqu'il s'agit d'une personne évoluant sur la scène politique ou d'une personne qui a déjà été mêlée à des actes de corruption, de blanchiment de capitaux ou du crime organisé.

Façons dont GOPAC peut aider

1. Les sections nationales de GOPAC sont les pierres angulaires et mécanismes locaux qui peuvent veiller à ce que les efforts de lutte contre la corruption soient pleinement exploités et placés au premier plan du programme politique national de leur pays. Les sections nationales peuvent renforcer les règles sur la propriété bénéficiaire en rassemblant des législateurs afin qu'ils puissent créer un plan d'action détaillé qui comprendrait la collaboration avec des partenaires locaux pour rédiger des lois et promouvoir leur adoption et exécution.
2. Le Secrétariat mondial de GOPAC, par l'entremise de son Groupe de travail mondial contre le blanchiment des capitaux (GTMCBC), peut fournir des outils, des renseignements et des conseils pour améliorer les efforts de lutte des parlementaires contre le blanchiment des capitaux. Le **Guide d'action relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux à l'intention des parlementaires de GOPAC** (<http://gopac.ac/VmMCAW>) est un tel outil.
3. Afin d'assurer la mise en œuvre et l'exécution de strictes règles de déclaration de propriété bénéficiaire, les parlementaires devraient s'en remettre à la résolution adoptée par GOPAC lors de la cinquième Conférence mondiale à Manille aux Philippines en février 2013. Cette résolution incite les parlementaires à :

« recommander que toutes les institutions financières et intermédiaires soient tenues d'exiger une déclaration de propriété bénéficiaire de tous les dépôts et autres opérations financières ayant force exécutoire de tous les déposants et dont la non-conformité entraînerait des sanctions » .

Cette déclaration de principes a été rédigée par Roy Cullen et Teofisto Guingona III, avec le soutien de Priya Sood, conseillère en programme pour le groupe de travail contre le blanchissement de capitaux (GTMCBC), et les membres du GTMCBC.

Pour plus d'informations sur ce document ou sur le GTMCBC, veuillez contacter :
priya.sood@gopacnetwork.org

Veuillez trouver ci-dessous une liste de nos membres du GTMCBC :

Teofisto Guingona III
Président du GTMCBC,
Sénateur, Philippines

Roy Cullen
Ancien parlementaire, Canada

Ricardo García Cervantes
Ancien sénateur, Mexique

Mary King
Ancienne ministre, Trinité-et-Tobago

Given Lubinda
Député, Zambie

Fernando Pérez Noriega
Ancien parlementaire, Mexique

Robert Masitara
Député, Botswana

« Nous sommes extrêmement heureux de voir GOPAC promouvoir une plus grande transparence par rapport à la propriété et au contrôle des sociétés. Les sociétés anonymes à actif nominal sont les principaux véhicules utilisés pour blanchir des capitaux à l'échelle internationale. Nous nous joignons à GOPAC pour lancer un appel aux parlementaires du monde entier afin qu'ils s'assurent que les banques sont requises de connaître les personnes pour lesquelles ils ouvrent des comptes et pour que la propriété et le contrôle des entreprises relèvent du domaine public. »

Raymond Baker
Président, Global Financial Integrity

« L'engagement de GOPAC envers l'amélioration de la transparence grâce aux déclarations de propriété bénéficiaire mérite d'être applaudi. Les structures d'entreprise opaques sont l'outil privilégié de ceux qui souhaitent profiter de la corruption, leur permettant de cacher leurs gains mal acquis. À l'ère de la mondialisation, une mesure unifiée est requise pour accroître la transparence des flux financiers. GOPAC est bien placé pour rallier les parlementaires autour de l'élan croissant en faveur d'une telle mesure. »

Huguette Labelle
Présidente, Transparency International

GOPAC, Secrétariat mondial
904-255 Albert Street
Ottawa (Ontario) Canada K1P 6A9
Tél : +1-613-336-3164
Télé : +1-613-421-7061

GOPAC est un réseau international de parlementaires qui travaillent ensemble pour lutter contre la corruption, raffermir la saine gouvernance et maintenir la primauté du droit. L'organisation, dont le siège est à Ottawa au Canada, est composée de 53 sections nationales sur six continents. Elle soutient ses membres grâce à de nouvelles recherches, le renforcement des capacités anticorruption à l'échelle mondiale et l'entraide internationale.

